

# Se protéger ?

## Quelques conseils de base

### Utilisez :

#### ■ Le portable

**le moins** souvent,  
**le moins** longuement,  
**le moins** près de la tête et du corps et  
**le moins** précocement.

### Privilegiez :

■ Les SMS - le haut-parleur -  
le mode avion le plus souvent possible

### Préférez :

#### ■ Le fil

Les solutions filaires existent.  
Utilisez-les le plus possible.

#### ■ La désactivation

A la maison, n'oubliez pas de **désactiver** les fonctions wi-fi et bluetooth de vos box, ordinateurs, tablettes et autres appareils et offrez-vous des nuits déconnectées, à vous-mêmes et à vos enfants (en mode avion, la fonction réveil du portable demeure active).

### Limitez :

#### ■ Pour vos enfants, plus vulnérables que les adultes :

**limitez** leur exposition à tous les objets émetteurs d'ondes ;  
**retardez** le plus possible l'acquisition d'un portable (idéalement pas avant 14 ans) ; et **limitez** leurs forfaits de communication...

#### ■ L'exposition passive, la nôtre et celle des autres qu'il

est souhaitable de **limiter** d'une manière générale, en gardant à l'esprit que certaines personnes sont plus vulnérables que les autres -tout particulièrement les femmes enceintes, les enfants, les électrosensibles... et que les ondes traversent les murs.



# En savoir plus / En faire plus



**Correspondance :**  
Association PRIARTEM  
Boîte N° 64  
206, quai de Valmy  
75010 Paris



**Contact téléphonique :**  
01 42 47 81 54  
**Permanences :**  
- mardi, vendredi de 10 h à 13 h ;  
- mercredi de 9h à 12h30 }  
- jeudi de 14h30 à 17h 30 } pour  
les questions liées à l'électrosensibilité.



**Email :**  
**Rendez-vous sur...**  
<http://contact.priartem.fr>

**Site :**  
[www.priartem.fr](http://www.priartem.fr)

Née en 2000, PRIARTEM est la première ONG créée sur la problématique  
« **ondes-santé-environnement** ».

L'association se bat pour la protection de la santé et de l'environnement face  
aux risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques.

L'essentiel de ses moyens est issu des dons et des cotisations de ses  
adhérents et de l'action bénévole de ses membres.

### Adhérer à Priartem, c'est :

- soutenir une voix citoyenne éclairée dans le débat public sur les ondes ;
- soutenir et obtenir une information de qualité sur les ondes ;
- soutenir le réseau des personnes électrosensibles ;
- être soutenu par notre réseau si vous êtes électrosensible ;
- être soutenu dans vos actions à l'échelle locale (techniques, juridiques) ;
- être aidé pour solliciter des mesures gratuites, reconnues et opposables (dispositif ANFR)...

### Soutenez et rejoignez PRIARTEM



# VOTRE SANTÉ et les ONDES

Antennes relais - Wifi - Portables  
Objets connectés...



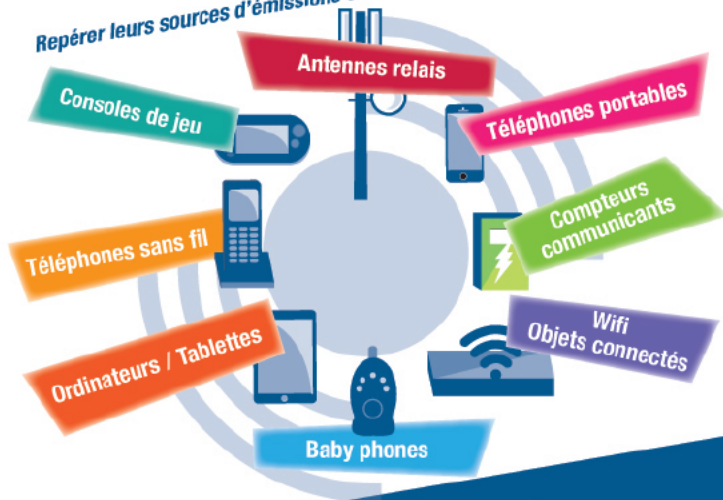
[www.priartem.fr](http://www.priartem.fr)

Association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général  
agrée usagers du système de Santé et  
agrée protection de l'Environnement



# Quelles ondes ?

Les ondes artificielles sont omniprésentes dans notre environnement, à des niveaux de puissance divers. Repérer leurs sources d'émissions est le premier moyen de s'en prémunir.



# Les symptômes

Nous sommes tous exposés aux ondes. Certaines personnes, peut-être plus sensibles que d'autres, en souffrent déjà. D'autres ignorent qu'elles en souffrent. Si vous ressentez plusieurs des symptômes suivants, les ondes sont peut-être à l'origine de votre mal-être. Restez vigilants.



# La controverse des ondes

## Que dit la science ?

Les ondes électromagnétiques créées par l'homme constituent un **risque émergent** sur lequel la science, faute de recul suffisant, ne sait pas tout. Dans ce contexte d'incertitude, la controverse scientifique est vive car la thèse de l'innocuité est alimentée par des **lobbys extrêmement puissants** qui visent à toujours faire retarder la reconnaissance officielle des effets sanitaires. Pourtant une littérature scientifique importante permet aujourd'hui d'affirmer que les ondes ont des effets biologiques sur l'organisme et de **suspecter leur impact sur l'apparition et le développement** de certaines pathologies.

### Ce que l'on sait aujourd'hui :

- Agent cancérigène possible (2B) – CIRC/OMS en 2011 ;
- Existence d'effets sur les fonctions des cellules (AFFSET 2009), preuve renforcée en 2013 (rapport ANSES) :
  - Impact sur l'activité électrique du cerveau ;
  - Impacts possibles sur le sommeil, la fertilité masculine, les performances cognitives ;
- Vulnérabilité plus grande chez les enfants (voir schéma ci-dessous) ; effet possible sur leur bien-être et leurs fonctions cognitives;
- Apparition d'une nouvelle maladie, l'électrohypersensibilité, dont l'existence est aujourd'hui reconnue (rapport ANSES, 2018) même si son lien avec les ondes demeure encore contesté.

## Que font les pouvoirs publics ?

Comme de nombreux autres pays, la France a adopté une **réglementation très laxiste** (décret du 3 mai 2002) qui ne nous protège en rien des effets liés à une exposition chronique. En 2015, la loi Abeille a introduit quelques restrictions au déploiement des technologies sans fil, sans toutefois remettre en cause les normes existantes. Ainsi, cette loi **interdit l'usage du wi-fi dans les crèches** et le limite dans les écoles primaires. Et pourtant, l'implantation d'antennes relais à proximité des écoles et des habitations demeure autorisée...

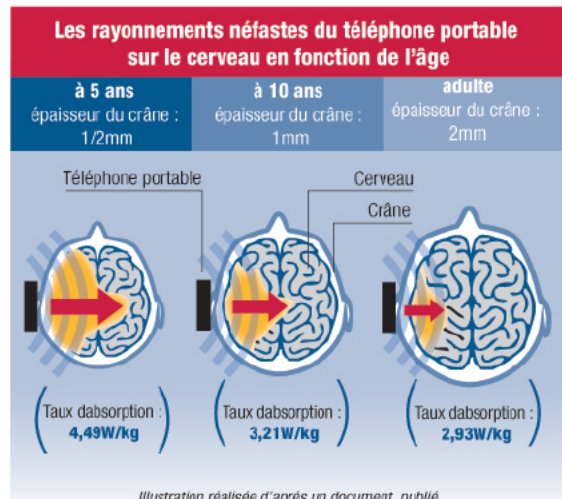


Illustration réalisée d'après un document publié  
Source : Institute of Electrical and Electronic Engineers' journal on Microwave Theory and Techniques

## Et Priartem, dans tout ça ?

L'association fonde son action sur une double conviction.

D'une part, elle considère que dans cette controverse des ondes, on en sait suffisamment pour **appliquer le principe de précaution, en réduisant significativement l'exposition du public** aux ondes électromagnétiques.

Mais elle est convaincue aussi que la bataille ne pourra se gagner si on déserte, ou même si l'on méconnaît le terrain de la science. C'est pourquoi elle consacre une partie de son combat à **la veille, à l'interprétation et à la diffusion de la littérature scientifique pertinente** auprès des pouvoirs publics, des médecins et du public.